

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2016**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	REMUNERATION DU GERANT .....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	19
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>20</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	20

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE SAINT-PIERRE EGLISE regroupe les communes de CARNEVILLE, FERMANVILLE, MAUPERTUS-SUR-MER, SAINT-PIERRE EGLISE, VICQ sur MER (pour l'ancienne commune de Cosqueville) et GONNEVILLE le THEIL (pour l'ancienne commune de Gonneville).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 074 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en gérance. Le gérant est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Secours	C.C. DE LA SAIRE	Provient du réservoir de Belleville (Commune de GONNEVILLE le THEIL) Volume moyen estimé : 4000 m <sup>3</sup> /an Tarif : 0,64 €HT/m <sup>3</sup>		
Convention d'Import Permanent	C.C. DE LA SAIRE			

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2015 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2015/2016
Forage F1 de Pont-Aubin THEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	25	199 032	183 560	-7,77 %
Captage S1 Boutron BRILLEVAST Prélèvement en nappe souterraine	15			
Captages du Hameau Cauchon GONNEVILLE le THEIL Prélèvement en nappe souterraine	15	138 835	127 688	-8,03 %
Captage S2 du Hameau Cauchon GONNEVILLE le THEIL				
Captage S1 du Hameau Cauchon GONNEVILLE				
Forage F1 de la Vallée GONNEVILLE le THEIL Prélèvement en nappe souterraine	20			
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>		<b>337 417</b>	<b>311 248</b>	<b>-7,76 %</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]
C.C. DE LA SAIRE	527	1 192

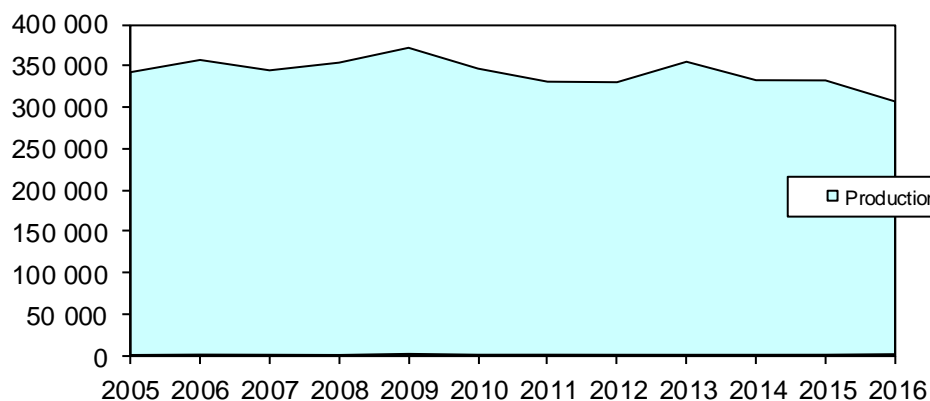
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016
Usine du Moulin des Corvées GONNEVILLE le THEIL Traitement complet	900	331 893	305 800	-7,86 %
Station de Pont Aubin Traitement complet	726			

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation
Ressources propres	331 893	305 800	-7,86 %
Importations	527	1 192	+126,19 %
<b>Total général</b>	<b>332 420</b>	<b>306 992</b>	<b>-7,65 %</b>

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

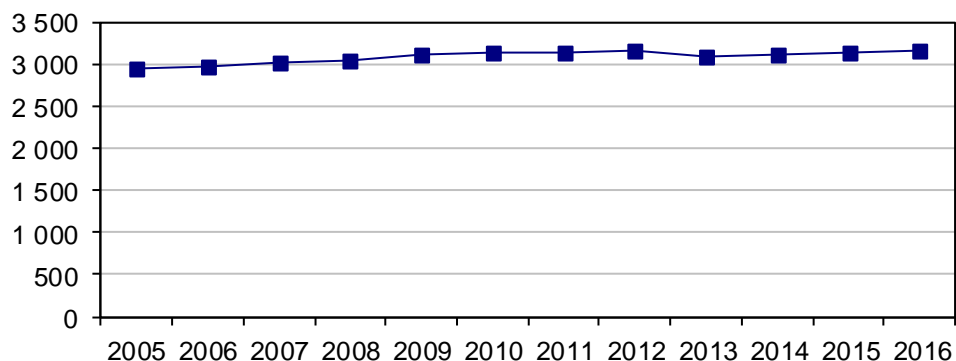


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 137	3 170	+1,05 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3		
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 140</b>	<b>3 170</b>	<b>+0,96 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

CARNEVILLE	137
VICQ sur MER (secteur Cosqueville)	408
FERMANVILLE	1 053
GONNEVILLE le THEIL (secteur GONNEVILLE)	413
MAUPERTUS-SUR-MER	171
SAINT-PIERRE EGLISE	976
THEVILLE	12
<b>Total des abonnés</b>	<b>3 170</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

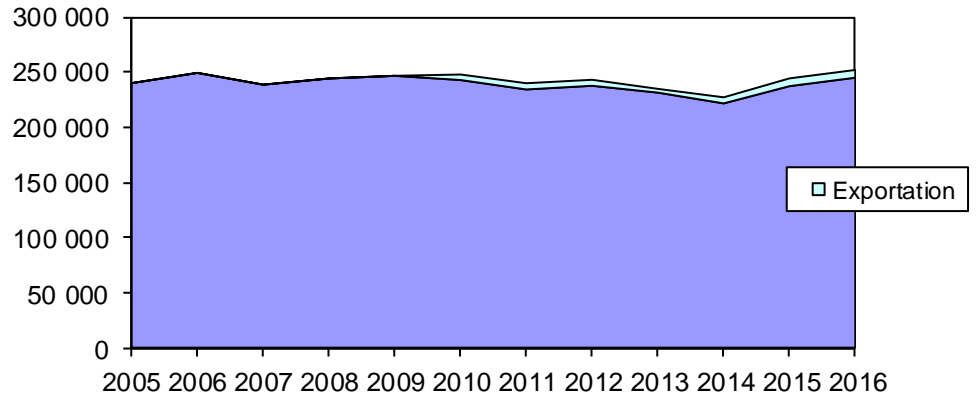
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2015	2016	Variation
Volume produit	331 893	305 800	-7,86 %
Volume importé	527	1 192	+126,19 %
Volume exporté	- 7 030	- 7 017	-0,18 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>325 390</b>	<b>299 975</b>	<b>-7,81 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	234 508	244 886	+4,43 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	2 716		
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>237 224</b>	<b>244 886</b>	<b>+3,23 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 77 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 75 m<sup>3</sup> en 2015.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2016 [m <sup>3</sup> ]
C.C. DE LA SAIRE	7 030	7 017
Volume total exporté	- 7 030	- 7 017

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	140,7	140,4	-0,19 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
07/10/2009	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2010
10/11/2010	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2011
26/10/2011	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2012
21/11/2012	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2013
29/10/2013	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2014
28/10/2014	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2015
18/11/2015	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2016

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ REMUNERATION DU GERANT

La rémunération de la société VEOLIA EAU est fixée par le contrat de gérance et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,2200	0,2200



# SIAEP DE SAINT-PIERRE EGLISE

EAU POTABLE

2016

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,00	65,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 40 m <sup>3</sup> )	1,33	1,33	0,00 %
	N° 2 (41 à 100 m <sup>3</sup> )	1,18	1,18	0,00 %
	N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	1,05	1,05	0,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,84	0,84	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,73	0,73	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Collectivité	210,00	210,00	0,00 %
TVA	11,55	11,55	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>221,55</b>	<b>221,55</b>	<b>0,00 %</b>

<b>Variation COLLECTIVITE (HT)</b>
0,00 %

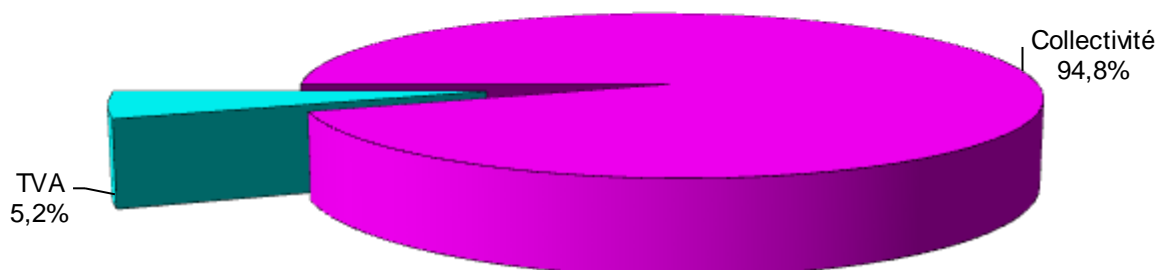
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,85 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0018 €/l

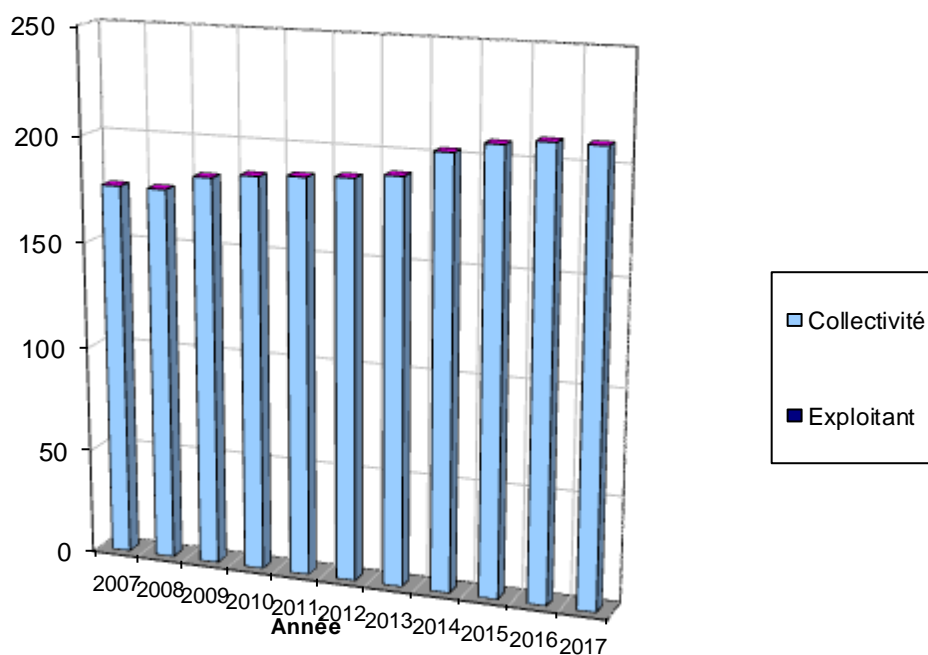
### Répartition au 1er janvier 2017



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	176,60	0,00	176,60
2008	176,60	0,00	176,60
2009	183,60	0,00	183,60
2010	185,80	0,00	185,80
2011	187,00	0,00	187,00
2012	188,20	0,00	188,20
2013	190,60	0,00	190,60
2014	202,60	0,00	202,60
2015	207,60	0,00	207,60
2016	210,00	0,00	210,00
2017	210,00	0,00	210,00



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,00	65,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 40 m <sup>3</sup> )	1,33	1,33	0,00 %
	N° 2 (41 à 100 m <sup>3</sup> )	1,18	1,18	0,00 %
	N° 3 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	1,05	1,05	0,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,84	0,84	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,73	0,73	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0,22	0,22	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Collectivité	210,00	210,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00 %
TVA	13,00	13,00	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>249,40</b>	<b>249,40</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

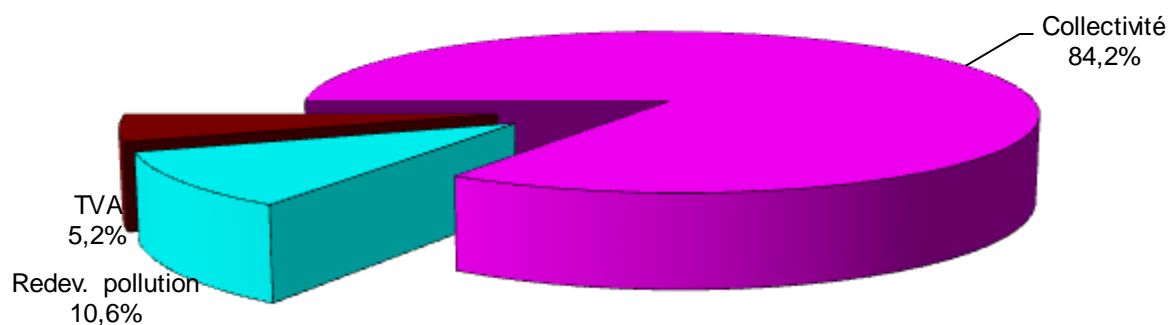
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,08 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0021 €/l

### Répartition au 1er janvier 2017



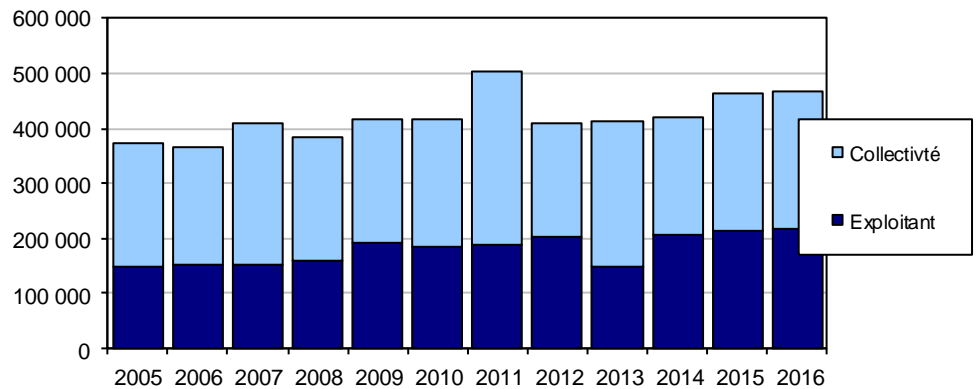
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	462 333,87 €	467 049,38 €	+1,02 %
Total recettes de vente d'eau	462 333,87 €	467 049,38 €	+1,02 %
Autres recettes			
Autres recettes	3 916,36 €	4 991,30 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>466 250,23 €</b>	<b>472 040,68 €</b>	

- Part reversée au gérant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	212 075,45 €	215 938,00 €	+1,82 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>212 075,45 €</b>	<b>215 938,00 €</b>	<b>+1,82 %</b>



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	26	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	26	0	100 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

**Captage S1 Boutron**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

#### Captage S1 du Hameau Cauchon

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

#### Captage S2 du Hameau Cauchon

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

#### Forage F1 de la Vallée

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

#### Forage F1 de Pont-Aubin

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

#### Import d'eau traitée depuis C.C. DE LA SAIRE

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
<b>100 %</b>		

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

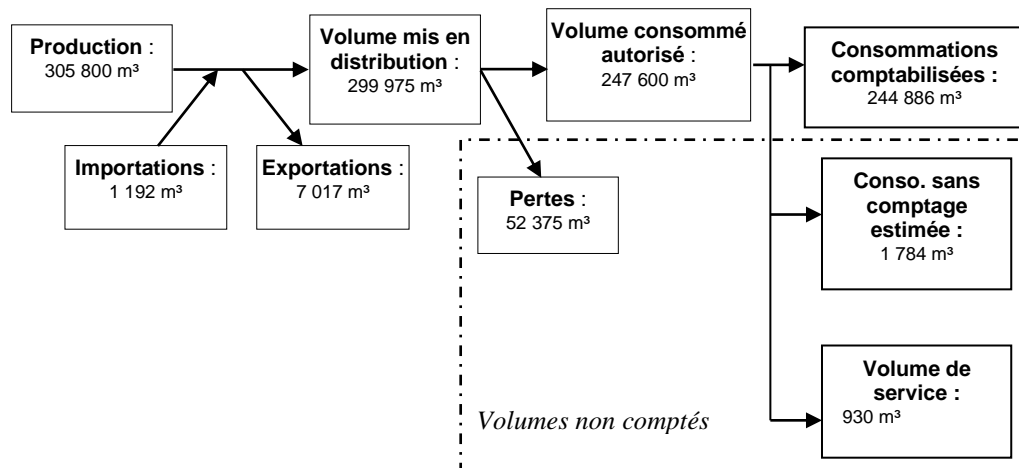
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>73</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 784 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 930 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	74,9 %	66,9 %	69,1 %	74,0 %	82,9 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,7	2,4	2,1	1,7	1,1

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

perdes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,6	2,3	2,0	1,7	1,0

**- indice linéaire de consommation=**

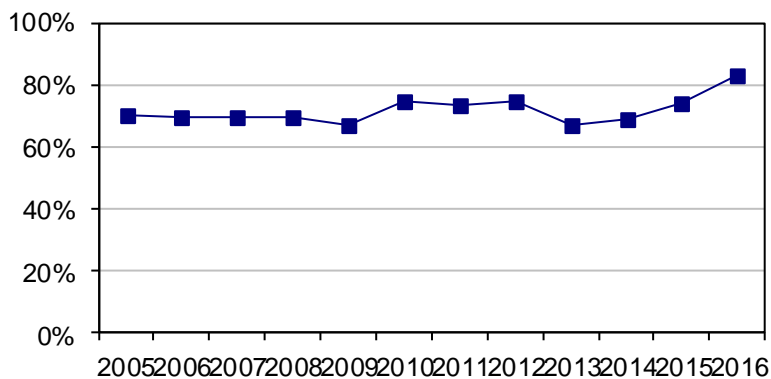
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	4,8	4,7	4,5	4,8	5,0
Seuil de rendement [%]	66,0 %	65,9 %	65,9 %	66,0 %	66,0 %

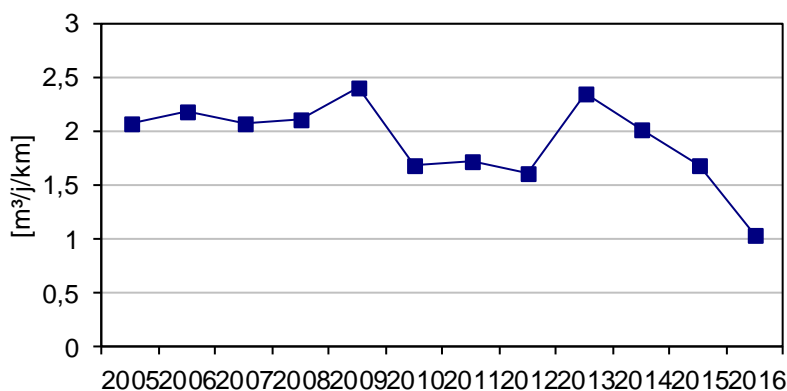
Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,320	0	0,480	4	0

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,8 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement conduites St-Pierre Eglise et Vicq sur Mer (secteur de Cosqueville)	146 831 €	0 €	146 831 €

#### Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	549 781,57 €	606 680,09 €
Remboursements au cours de l'exercice	53 067,36 €	65 775,28 €
dont en intérêts	14 965,87 €	17 673,80 €
dont en capital	38 101,49 €	48 101,48 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	114 847,00 €	114 846,74 €	124 249,07 €	125 177,90 €	126 243,25 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Néant			

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement conduites Vicq sur Mer (secteur de Cosqueville), St-Pierre et Fermanville	448 000 €	0 €	448 000 €
Transformation d'un forage d'essai en forage d'exploitation	96 380 €	53 000 €	43 380 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Montant : 1 000.00 €

Eau sans Frontière pour alimentation village pygmées en RDC (Congo).